Ensemble...
plus jamais seul

Ressource d'informations pour prévenir et faire cesser les abus faits aux personnes handicapées

Photo: Roland FRENZEL www.randonneur.net

Le Regroupement des Associations de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches…

Le Regroupement des Associations de Personnes Handicapées Région Chaudières-Appalaches est un organisme régional qui a été créé en octobre 1986 par plusieurs associations de personnes handicapées qui se sont ainsi donné une voix régionale pour la promotion et la défense des droits des personnes vivant avec une limitation et leur famille.

Ce document est une réalisation du Regroupement des Associations de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches (RAPHRCA)

Avec la collaboration de

Office des personnes handicapées Québec

Notes :

Ressource d'informations pour prévenir et faire cesser les abus faits aux personnes handicapées

Ensemble…
plus jamais seul

Sommaire

Définitions et exemples ……...……....p.5

Qu'est-ce qu'une personne vulnérable……..p.6

Types d'abus…….…….p.6

Indicateurs d'abus et de négligence…….……..p.9

Indicateurs d'abus et de négligence…….……p.10

Pourquoi les victimes gardent-elles le silence? …..……....p.11

Notes……p.13

Quoi faire si……..…….p.14

Quoi faire si je suis un intervenant d'organisme

pour personnes handicapées …….……..p.15

Quoi faire si je suis une personne handicapée victime d'abus……...p.16

Quoi faire si je suis témoin, parent, proche ou ami……...……..…p.17

Ressources……...……..….p.18

Ressources……...p.19

Autres ressources intéressantes……...……..……..p.21

Numéros importants……p.22

Documents ressources utilisés……..……..……p.23

Notes……....p.24

Le Regroupement des Associations de

Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches……...……...p.25

Sites ressources utilisés pour la réalisation de ce référentiel:

http://www.cdpdj.qc.ca

http://www.fep.umontreal.ca/handicap/

http://www.legal-info-legale.nb.ca

Numéros importants

- Centres hospitaliers : ……...
- Policiers municipaux : ……..……..
- Autres :…….
- ……...

Sites Internet intéressants

- @ ……
- @ ……
- @ ……
- @ ……
- @ ……

Définitions et exemples

Qu'est-ce qu'une personne vulnérable?

On entend par personne vulnérable « toute personne ayant des incapacités, peu importe son âge, et qui, en raison de divers facteurs, est privée du plein exercice des droits fondamentaux dont jouissent les citoyens en général ».

Revue de l'OPHQ, L'INTÉGRATION mars 2003, vol.12, NO 3

Quels sont les différents types d'abus ?

Il existe différents types d'abus que nous classons en 5 catégories. Notez bien que cette liste est à titre d'exemple afin de pouvoir comprendre ce que peut vivre une personne en situation de vulnérabilité.

- Abus Physiques

Tout acte de violence ou de brutalité qui cause des douleurs physiques. Le mauvais usage de médicaments (privation ou surdose) et les contraintes physiques peuvent aussi être considérés comme des actes de violence physique.

Cette catégorie est la plus visible, mais la moins courante, elle regroupe l'ensemble des atteintes corporelles. On y retrouve :

- les coups,
- les chutes provoquées,
- les brûlures,
- les méthodes de contention,
- ...

R.A.P.H.R.C.A.

Regroupement des Associations de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches

7295, boulevard de la Rive-Sud
Lévis, Qc G6V 7A3
Tél. : (418) 837-2172
Téléc :(418) 837-5569
Courriel: raphrca@qc.aira.com

Responsable : Caroline Fradette, Directrice générale

Mission : Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et leur famille vivant en Chaudière-Appalaches par la promotion et la défense de leurs droits et leurs intérêts. Le Regroupement existe parce que des personnes vivant avec des limitations ont besoin d'être soutenues, entendues et défendues, de même que les familles de celles-ci.

Pour plus d'informations sur les établissements et organismes qui offrent des services de défense de droits, vous pouvez visiter les sites suivants:

L'Alliance Québécoise des Regroupements Régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées :

http://www.aqriph.com/

Office des Personnes Handicapées du Québec :

http://www.ophq.gouv.qc.ca/

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudières-Appalaches :

http://www.rrsss12.gouv.qc.ca

Commissaire aux plaintes

pour les Centres de Réadaptation de Chaudière-Appalaches
M. Pierre-Maurice Ferland
Tél. : 835-9659 poste 657
Courriel: Pierre-Maurice_Ferland@ssss.gouv.qc.ca

Le Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches

Mission : Offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale de qualité aux personnes de la région de la Chaudière-Appalaches présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement de même que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage de ces personnes.

Le Centre de Réadaptation en Déficience Physique (CRDP) Chaudière-Appalaches

Mission : Offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale de qualité aux personnes de la région de la Chaudière-Appalaches présentant une déficience physique, de même que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage de ces personnes.

- Abus psychologiques

Tout acte qui porte atteinte à la dignité, l'honneur et/ou à l'amour-propre d'une personne.

Essentiellement verbal, ce type d'agression porte principalement sur l'existence même de la personne, sur son aspect physique ou son état mental. On retrouve notamment:

- agression verbale,
- menace,
- chantage,
- insulte,
- humiliation,
- infantilisation,
- contrainte,
- interdiction abusive,
- ...

- Abus sexuels

Se caractérise par tout acte sexuel non désiré, dont:

- attouchement sexuel sans consentement,
- obligation de participer au visionnement ou à la production de matériel pornographique,
- …

- Abus financiers

Toute utilisation inadéquate de l'argent ou des biens d'un adulte sans que la personne en ait pleinement conscience ou sans son consentement.

On parle alors principalement :

- d'extorsion d'argent,
- de vol d'objets,
- de détournement partiel ou total de pension,
- d'héritage anticipé,
- de mise sous tutelle abusive,
- ...

- Négligence

Les actes de négligence peuvent être intentionnels ou non. Ils regroupent tout manque d'aide à la vie quotidienne tel que :

- la privation de liberté,
- la privation de soins ou d'hygiène,
- la privation de nourriture,
- l'abandon d'une personne incapable de s'occuper d'elle-même,
- l'incontinence indue par manque de « temps » pour accompagner la personne,
- ...

La négligence englobe aussi la négligence de soi, c'est-à-dire refuser ou être incapable de pourvoir à ses propres besoins ou tarder à le faire.

Ressources

C.A.A.P.C.A

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Chaudière-Appalaches
167, rue Notre-Dame Nord
Sainte Marie , Qc, G6E 3Z4
Tél.: (418) 387-8414 ou 1-888-841-8414
Téléc : (418) 387-3055
Courriel: info@caapca.ca
Responsable : Lyne Grenier
Mission : Assister et accompagner les usagers dans leurs démarches s'ils désirent porter plainte auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, de l'Agence, du protecteur du citoyen (en matière de santé et de services sociaux).

M. Jacques Nadon

Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services à l'**Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (A.S.S.S.C.A)**
Tél. : 386-3576
Courriel: Jacques_Nadon@ssss.gouv.qc.ca
Mission : Veiller à l'amélioration de la santé et du bien-être et des conditions socio sanitaires de toute la population de la région .

Ressources

Indicateurs d'abus et de négligence

Indicateurs d'abus et de négligence

Ces indicateurs peuvent nous aider à cibler une situation d'abus chez une personne vulnérable.

Abus physiques

- blessure inhabituelle,
- lenteur à se faire soigner,
- change souvent de médecin,
- ...

Abus psychologiques

- peu d'estime de soi,
- nervosité en présence d'une personne,
- confusion,
- isolement,
- peur de l'abandon,
- ...

Abus sexuels

- changement de comportement sexuel,
- douleur et contusion,
- maladie transmissible sexuellement,
- grossesse,
- port de vêtement long ou non approprié à la saison pour cacher les marques,
- ...

Abus financiers

- disparition inexpliquée de biens,
- non-paiement de factures,
- mauvaise gestion de sa situation financière,
- modification soudaine du testament,
- retrait inhabituel d'argent dans un compte,
- ...

Quoi faire si…

je suis **témoin, parent, proche ou ami** d'une personne handicapée en situation d'abus

- Écouter la victime et parler de la situation car elle a besoin d'être entendue et soutenue,
- Accompagner la personne dans ses démarches,
- Aider à clarifier la situation d'abus en notant les faits, les sources d'abus et le nom des témoins,
- Rapporter la situation et/ou chercher de l'aide auprès de son médecin, de l'infirmier, de l'éducateur ou de son tuteur et/ou d'un organisme travaillant avec les personnes handicapées,
- Alerter la police si vous jugez la personne handicapée en danger.

Quoi faire si…

Je suis une personne handicapée victime d'abus.

- Apprendre à reconnaître les signes d'abus et de négligence,
- Vous informer de vos droits,
- Rester en contact avec des personnes de confiance (proches, parents, intervenants) et/ou chercher de l'aide auprès d'un organisme travaillant avec les personnes handicapées,
- Clarifier la situation d'abus et vous faire accompagner si nécessaire,
- Signaler tous les actes d'abus,
- Alerter la police, en cas de danger.

N'hésitez jamais

à demander de l'aide

Négligence

- malnutrition,
- vagabondage sans surveillance,
- apparence négligée,
- mauvais état de la peau ou marques d'alitement prolongé,
- problèmes médicaux non traités,
- abus d'alcool ou de médicaments,
- prothèses dentaires, lunettes et prothèses auditives manquantes,
- ...

La plupart des victimes de violence et de négligence sont déprimées et anxieuses. Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives et tous les indicateurs doivent être pris au sérieux.

Pourquoi les victimes gardent-elles le silence ?

Les personnes en situation de vulnérabilité taisent leur mal être et leur problème souvent par craintes.

La victime peut craindre :

- de subir des représailles,
- d'être abandonnée,
- d'avoir à changer de milieu de vie,
- d'être à l'origine de conflits familiaux,
- de causer un scandale,
- de perdre des relations significatives,
- ...

Les personnes vivant une situation de vulnérabilité peuvent aussi mal percevoir les violences qui sont faites à leur égard.

Elles peuvent :

- ne pas se rendre compte de la gravité de la situation,
- excuser ou justifier les comportements abusifs,
- se sentir coupable de leur état de dépendance,
- se croire responsable de la situation,
- se faire tromper sur l'interprétation des faits,
- penser n'avoir que ce qu'elles méritent,
- ignorer les possibilités de recours,
- …

Il se peut aussi que le silence des victimes provienne de son environnement, de son milieu, de son entourage :

- en niant le problème,
- en minimisant l'incident ,
- en craignant les conflits et les représailles
- en culpabilisant la victime,
- en croyant la confidentialité obligée,
- en subissant une pression à la conformité,
- ...

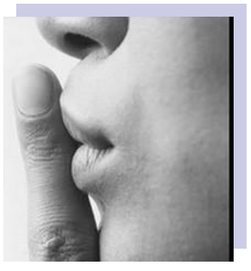

Quoi faire si…

Je suis un **intervenant travaillant avec les personnes handicapées.**

- Apprendre à reconnaître les signes de violence et de négligence,

- Écouter la victime et parler de sa situation d'abus; elle a besoin d'être entendue et soutenue,

- Clarifier la situation, aider à établir la séquence des événements (les faits) et identifier les personnes impliquées,

- Évaluer l'urgence de la situation et connaître les suites à donner dans le cadre légal et les règles institutionnelles,

- Orienter la personne vers les services adéquats,

- Observer régulièrement l'état de la personne : marques corporelles, changement de comportement, d'humeur, perte de poids,

- Décoder les plaintes non explicites (la victime se plaint indirectement d'un comportement inadéquat dans le contexte de sa victimisation),

- Faire les démarches requises pour accompagner la personne dans la progression de sa plainte.

Quoi faire si…

Notes